



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MAI 2026

N° C07_05_2026_19 - Adoption du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou (annexe)

Annexe(s) :

- *règlement budgétaire et financier*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	79	2	81	5

Pour : 81	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 30 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de la Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUDRY Patrice, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNAUD Stéphane, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRENET François, BRETONNIER Pascal, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BROSSET Valérie, BRUNET Sylvie, BAUDRIT Isabelle, CHAILLER Catherine, DUCOURTIEUX Jean-Claude, CHESNEAU Etienne, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DELEZAY Gaëtan, DENOEL-MAZOYER Sylvie, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, MOREAU Olivier, GALIGAZON David, GAYET Olivier, GIRAUD Mélodie, GRIFFAULT Sylvain, HERISSE Mathieu, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MACAUD Isabelle, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, MANN Grégory, MERCIER Sébastien, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, MORIN Patrick, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, THELLIER Odile, VICHIT Luc, VINATIER Christine, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BEURET Lucie (pouvoir donné à ÉMERIT Christian), GUÉRY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, LEVASSEUR Dominique, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Adoption du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou (annexe)

Annexe(s) :

- règlement budgétaire et financier

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-30,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Conformément aux dispositions de la nomenclature M57 et à l'article L.1612-30 du Code général des collectivités territoriales, la communauté de communes doit se doter, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, d'un règlement budgétaire et financier.

Le règlement budgétaire et financier a pour vocation de rappeler les normes légales et réglementaires applicables, ainsi que les processus de gestion propres à la collectivité. Il s'impose à l'ensemble des services et contribue à renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires.

Il définit notamment les règles de gestion internes des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, dans le respect du cadre fixé par la réglementation.

La communauté de communes dispose actuellement d'un règlement budgétaire et financier adopté par délibération du 16 novembre 2023. Compte tenu des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis son adoption, le règlement annexé à la présente délibération a fait l'objet d'une mise à jour. Il a vocation à évoluer et à être complété en fonction des évolutions à venir et de l'adaptation des règles de gestion internes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou, ci-annexé, applicable à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président